

Programmes de Langue des Signes Française (LSF) au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel

Préambule

Les programmes du lycée d'enseignement général et technologique et du lycée professionnel s'adressent à deux groupes d'élèves distincts :

- les élèves ayant suivi le cursus d'apprentissage depuis l'école primaire et le collège : la LSF est leur langue première ;
- les élèves débutant en classe de seconde pour le lycée d'enseignement général et technologique et en première année de lycée professionnel.

Dans la suite du programme de l'école primaire publié au BOEN du 4 septembre 2008, puis du programme de collège, le programme de Langue des Signes Française (LSF) au lycée doit permettre à ceux des élèves qui poursuivent leur parcours bilingue entrepris dès l'école maternelle, à la fois de consolider leurs acquis (notamment en classe de seconde pour le lycée d'enseignement général et en première année d'études pour le lycée professionnel) et d'acquérir une autonomie langagière.

Il est utile de rappeler les trois groupes de compétences définis au collège :

- compétences communicationnelles et discursives ;
- compétences linguistiques et culturelles ;
- compétences permettant de passer de la LSF au français écrit et du français écrit à la LSF.

Les *compétences* culturelles du collège font l'objet d'un approfondissement au lycée, où l'on attend des élèves qu'ils s'approprient véritablement des *contenus* culturels. En effet, c'est au lycée que les élèves sont le mieux à même de se familiariser avec la culture de la communauté sourde, dans la mesure où ils ont alors une certaine maîtrise de la langue. Le lien avec la poursuite d'études à l'université se fera naturellement et certains de ces élèves pourront choisir de se préparer ensuite au CAPES de Langue des Signes Française, où les compétences linguistiques et les contenus culturels seront nécessairement évalués. Le thème culturel choisi « *Vivre sourd en société avec la Langue des Signes Française* », qui est le thème retenu pour le lycée d'enseignement général et technologique et pour le lycée professionnel, est très proche du programme retenu pour l'enseignement des langues vivantes ; de même, certains de ses éléments sont communs aux programmes d'enseignement de lettres, aussi bien au lycée d'enseignement général et technologique qu'au lycée professionnel. Ces rapprochements ne peuvent que faciliter les apprentissages : les passerelles entre ces disciplines permettent de confronter plus aisément des savoirs et des valeurs qui construisent les identités culturelles, communes ou au contraire différentes.

Des ressources et outils sont proposés aux professeurs sur le site dédié (comme pour les programmes de la LSF à l'école primaire et au collège) : <http://www.ressources-lsf.cndp.fr/>.

Programme de LSF langue première au lycée d'enseignement général et technologique

Au lycée d'enseignement général et technologique, les apprentissages ont pour finalité de consolider la connaissance et la pratique de la langue qui doit être maîtrisée à un bon niveau de communication. L'argumentation a ici une place centrale. Une analyse linguistique est aussi proposée aux élèves de cycle terminal afin de leur permettre de comprendre le fonctionnement de la langue, d'en saisir les nuances et de parfaire ainsi leur mode de communication dans des situations authentiques et de plus en plus complexes. La culture des sourds fera l'objet d'une attention particulière, au travers de documents en LSF (vidéos, films), de documents iconographiques ou de documents en français écrit en lien direct avec le thème central du programme culturel.

A. COMPÉTENCES COMMUNICATIONNELLES : LA LANGUE DES SIGNES COMME LANGUE DE COMMUNICATION EN FACE À FACE ET EN DIFFÉRÉ

Selon le registre de langue de l'interlocuteur, l'élève doit être capable de :

- développer l'expression personnelle (style personnel, autonomie, créativité du discours, variations langagières...) ;
- extraire, mémoriser et restituer des éléments d'un discours ;
- restituer fidèlement un extrait d'un discours enregistré ;
- résumer un enregistrement signé ;
- produire un discours long et structuré (soit de fiction, soit relatif à une œuvre littéraire en LSF ou à l'exploitation d'une image complexe) ;
- développer une idée, la résumer ;
- comprendre et utiliser les éléments du discours qui relèvent de la dénotation (ce qui est dit), de la connotation (ce que suggèrent un propos ou les images, sentiments ou émotions provoqués chez l'interlocuteur) ;
- comprendre et produire des discours sur des thèmes de plus en plus abstraits ;
- comprendre et utiliser les différentes stratégies argumentatives dans un discours long et structuré (argument de vérité universelle, argument d'autorité, démonstration logique...) ;
- comprendre et utiliser des procédés iconiques comme lien entre les arguments.

B. COMPÉTENCES LINGUISTIQUES : LA LANGUE DES SIGNES COMME OBJET D'ÉTUDE À PARTIR DE DOCUMENTS SIGNÉS ENREGISTRÉS

1. Structures des unités gestuelles et structures du discours

L'élève doit être capable de :

- repérer le signe, le signifiant, le signifié ;
- comprendre et connaître les contraintes internes du signe standard ;
- identifier et exprimer les structures de double transfert complexe ;
- approfondir les différentes fonctions du regard ;
- approfondir les différentes fonctions du pointage (auto-pointage, double pointage, pointage complexe ; pointages anaphorique, numérique, métalinguistique) ;
- repérer et approfondir les différentes modalités d'expression du temps ;
- connaître et savoir utiliser les enchaînements de structures de transfert et les combinaisons transferts / signes standard ;
- approfondir les procédés d'utilisation de l'espace pour la construction de références spatiales et temporelles.

2. Genres et registres du discours

L'élève doit être capable d'analyser sur le plan linguistique dans tous types d'énoncés :

- les fonctions langagières et genres discursifs (narration, description, explication et information, argumentation) ;
- les genres (théâtre, poème...) ;
- la modalisation ;
- les registres de langue (familier, courant, soutenu...) ;
- l'explicite et l'implicite ;
- l'humour, l'ironie, le pathétique... ;
- les figures de style ;

- les procédés de focalisation ;
- l'utilisation de procédés iconiques en tant que connecteurs entre les arguments (signes standard) ;
- les différentes stratégies discursives de l'élève ;
- le rapport entre le fond et la forme du discours.

C. COMPÉTENCES PERMETTANT DE PASSER DE LA LSF AU FRANÇAIS ÉCRIT ET DU FRANÇAIS ÉCRIT À LA LSF

L'activité de passage d'une langue à l'autre ne doit déboucher en aucune façon sur un travail systématique régulier. Elle pourrait prendre la forme d'exercices ponctuels, à partir d'une approche contrastive LSF / français. Une initiation à partir de courts extraits simples en rapport avec le thème culturel du programme est souhaitable. Des moments de traduction peuvent commencer à mettre en évidence les différences entre les deux systèmes linguistiques et culturels.

D. CONTENU CULTUREL

Vivre en société pour un sourd n'allait pas de soi. Encore dans un passé récent, les sourds ont été victimes d'isolement géographique, d'exclusion sociale et d'ostracisme pouvant aller jusqu'au déni de leur identité et de leur langue. Il a fallu des pionniers, aujourd'hui célèbres, pour s'intéresser à eux, à leur éducation et à leur histoire, interroger leur langue, la comprendre et la reconnaître comme une langue à part entière. Il y a eu bien des controverses sur la nécessité de procéder à ce que l'on a appelé la « démutisation ». On est passé progressivement de l'intégration à la scolarisation. La loi du 11 février 2005 reconnaît un droit à un enseignement bilingue (Langue des signes et français écrit) pour les parents qui en font le choix.

La Langue des Signes Française est, comme toutes les langues, vecteur de culture : l'étymologie des signes existants, l'émergence de nouveaux signes dans des domaines scientifiques, artistiques, technologiques ou autres, la création de néologismes, comme pour toute langue, reflètent cette richesse culturelle. Vivre en société avec la Langue des signes interroge la relation de la personne sourde avec les autres, sourds ou entendants. Le sentiment d'appartenance à une communauté sourde n'exclut pas les relations quotidiennes avec les entendants : dans la famille, à l'école, dans la vie professionnelle. Les créations artistiques ou littéraires reflètent la vitalité de cette langue visio-gestuelle qui a dû trouver des canaux particuliers pour fixer des modes de pensée originaux et trouver à s'exprimer. L'étude des contenus culturels fait nécessairement apparaître des liens avec d'autres disciplines : l'histoire, la littérature, la philosophie... Le thème « *Vivre sourd en société avec la Langue des Signes Française* » pourra être traité en suivant les pistes d'études indiquées ci-dessous et illustré à partir des exemples proposés.

1. Éducation, communication, vie sociale

Il s'agit ici de vivre entre sourds et entendants.

Pistes d'études possibles	Exemples
Les grands courants historiques et les grandes étapes de l'éducation des sourds et leurs figures emblématiques	• Émergence des Langues des signes dans l'histoire des sociétés. • Histoire de la Langue des Signes Française : - quelques grands moments de l'Histoire des sourds : l'histoire des associations de sourds (la Société Centrale créée par Berthier en 1834) et des associations sportives (création de la première association sportive sourde en France par Rubens Alcais en 1914), le Comité International du Sport Silencieux (C.I.S.S.) en 1924 ; - le sourd citoyen : les sourds et la Justice (l'affaire Solar en 1774, l'adaptation du Code Napoléon par Ferdinand Berthier, le code déontologique des interprètes écrit par Puybonnieux en 1847) ; - la conquête des droits : droit d'héritage, de mariage, de vote, de conduire (1959) et droit à l'adoption. • Les droits et devoirs des sourds : - les congrès, dont le Congrès de Milan de 1880 ; - les congrès internationaux des sourds, dont le Congrès Mondial de Paris en 1971 et le Congrès de Washington en 1975 ; - la naissance du mouvement connu sous le nom de « Réveil sourd ».

Pistes d'études possibles	Exemples
	- Les grands moments de l'éducation des sourds : - l'époque du préceptorat en Europe ; - la création des premières écoles à la fin du 18^{ème} siècle ; - la période des institutions (éducation principalement assurée par des religieux aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles) ; - les institutions médico-sociales ; - l'époque contemporaine : l'intégration scolaire des enfants sourds (article 4 de la loi du 30 juin 1975) et la scolarisation des enfants sourds par l'Éducation nationale (article 33 de la loi du 18 janvier 1991 ; article L.112-3 du code de l'éducation, issu de la loi du 11 février 2005). - Quelques figures emblématiques de sourds ou entendants : Étienne de Fay, l'abbé de l'Épée, Pierre Desloges, Laurent Clerc, Berthier, Pélissier, Bébien, etc.). - Les notions philosophiques découlant de ces thèmes : l'inné et l'acquis, l'humanité et l'animalité, la normalité et la différence et, de façon générale, la représentation des sourds à travers l'histoire.
Communication et vie sociale	- Le rapport linguistique à l'autre dans la famille et dans la société. - Les choix des parents pour la scolarisation, l'orientation et le parcours scolaire. - Le rôle des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). - La vie quotidienne : toutes les situations de communication courante en ville, dans les services administratifs, en voyage, à l'hôpital, dans le monde du travail et dans les métiers émergents.
Accessibilité	- L'interprétation : la déontologie, le rôle de l'interprète. - La communication visuelle à distance : webcam, SMS, courriel, vidéo, visioconférence, centre de relais vidéo téléphonique. - Accessibilité aux médias : - programmes sous-titrés et en LSF (présentateur sourd ou interprète) à la télévision (actualité, films, reportages, dessins animés...) ; - émissions produites par des sourds ; - sites Internet sous-titrés et en LSF ; - presse sourde ; - éditions en LSF (DVD, cédéroms, livres, romans, BD, etc...). - Architecture et aménagement de l'espace : signalisations lumineuses, espaces ouverts...

2. Les relations de pouvoir

Pistes d'études possibles	Exemples
Représentations et rapport à l'autre (entendant)	- Le poids de l'histoire sur les représentations sociales. - L'émancipation des sourds : l'évolution de l'image du sourd dans le monde entendant. - L'impact des médias (la présence valorisante de personnalités sourdes dans le monde du théâtre, de la culture, de la télévision...). - Le rapport entre la majorité et la minorité linguistique et culturelle. - La relation des sourds avec l'écrit et la réappropriation autodidacte de l'écrit par les nouvelles technologies (minitel, courriels, SMS...). - Les valeurs reçues de l'éducation parentale et celles qui sont construites d'après l'expérience de la différence. - L'oppression linguistique et culturelle. - Les notions de domination, d'influence, de révolte et d'opposition dans le domaine médical, familial, social.

3. Le rapport au monde

Pistes d'études possibles	Exemples
L'identité sourde	• Regard de soi sur soi, de l'autre sur soi et de soi sur l'autre. • Intégration dans la société des entendants sans sacrifice d'une partie de son identité spécifique. • Appartenance à un groupe (s'identifier et partager les valeurs communes d'une minorité linguistique et culturelle). • Prise de conscience de la surdité et de ses effets.
Culture sourde	• Rapport privilégié à l'image. • Règles de vie et codes sociaux au sein de la communauté sourde. • Les sourds et les arts (arts visuels, poésie, théâtre, cinéma...). Un patrimoine culturel partagé : - œuvres culturelles et artistiques des sourds (les peintres Princeteau, Guillot, les comédiens, les pièces de théâtre en LSF sur support numérique, les contes...); - œuvres culturelles et artistiques des entendants à propos des sourds (Tristan Corbière, <i>Pierre et Camille</i> d'Alfred de Musset...). • Transmission atypique de la Langue des signes et de la culture (de « pair en pair » et non de « père en fils », éparpillement géographique, transmission récente par les supports numériques).
Le rapport au monde à travers la LSF	• Pertinence du canal visio-gestuel quant à l'organisation des Langues des signes : exploitation de l'espace, simultanéité des informations, utilisation pertinente de différentes parties du corps pour faire sens (signes manuels, rotations du corps, mouvements de la tête, expressions du visage, direction du regard). • Gestes co-verbaux des entendants et des sourds : ressemblances et différences.
Langue des signes d'ici et d'ailleurs, d'autrefois à aujourd'hui	• Étymologie des signes : - influence de la culture d'un pays sur la Langue des signes nationale ; - étude de l'évolution des signes (comparaison de signes anciens et de signes nouveaux) ; - signes et symboles : repérage des différences et des similitudes ; - valeurs et rôles des codes / néologismes / signes standard ; - la variation linguistique : la LSF régionale et nationale. • La Langue des signes d'« ailleurs » : - sensibilisation aux langues des signes d'autres pays (similitudes et divergences) ; - la LS dans les sociétés française et américaine (langues cousines LSF (Langue des Signes Française) / ASL (<i>American Sign Language</i>)) ; - Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, l'identité linguistique de la LS, l'éducation bilingue. • Charte européenne des langues minoritaires, Langue des signes et éducation bilingue.
Événements internationaux	• Journées européennes des sourds (<i>European Union of the Deaf / EUD</i>). • Journée mondiale des sourds (quatrième semaine de septembre). • Fédération mondiale des sourds. • Jeux mondiaux des sourds. • Rencontres européennes et internationales dans le cadre de congrès ou manifestations culturelles et artistiques facilitées par une certaine proximité des langues signées nationales. • Jeux <i>deaflympics</i> (jeux olympiques des sourds).

Programme de LSF langue première au lycée professionnel

Au lycée professionnel, les apprentissages ont pour finalité, tout en prenant en compte le parcours professionnel (CAP, baccalauréat professionnel) de l'élève, de consolider la connaissance et la pratique de la langue, qui doit être maîtrisée à un bon niveau de communication. Le lycée professionnel qui prépare à l'insertion professionnelle comporte des enseignements professionnels propres à chaque filière. Aussi les cours de LSF sont-ils également l'occasion d'aborder des thématiques en lien avec la filière concernée, le monde du travail et l'insertion des sourds dans l'entreprise. Il s'agit pour les élèves sourds d'acquérir les compétences linguistiques de LSF attendues de tout élève en fin de second cycle, mais aussi de maîtriser des compétences communicationnelles, discursives et linguistiques propres aux activités professionnelles pour lesquelles ils reçoivent une formation. Seront ici recherchées des compétences transversales à toutes les filières, l'appropriation lexicale spécifique relevant de démarches ponctuelles.

Des liens avec les enseignements généraux de français, d'histoire, de géographie, d'éducation civique, d'arts appliqués ou d'histoire des arts doivent être recherchés. L'enseignement de la LSF participe à l'enrichissement de la culture commune par la connaissance de mouvements et d'œuvres, par la fréquentation de productions artistiques variées, par la pratique d'activités culturelles liées au patrimoine culturel sourd ou entendant.

L'enseignement de la LSF dans les classes préparatoires préparant au baccalauréat professionnel s'inscrit dans le prolongement de celui du collège. Il doit tenir compte de l'hétérogénéité des parcours des élèves sourds, certains n'ayant pas bénéficié d'un parcours bilingue, d'autres découvrant la LSF tardivement. Ainsi, l'acquisition des quatre compétences essentielles gagne à être poursuivie au lycée professionnel dans les deux situations de communication suivantes :

- la compréhension et l'expression en situation de communication en face à face ;
- la compréhension et l'expression en situation de communication différée (LSF enregistrée).

L'adolescent sourd poursuit son apprentissage de la communication visuelle à distance. À cette fin, les technologies de l'information et de la communication occupent toujours une place importante.

L'exercice de la compréhension, la production et l'analyse de discours de fonctions et de formes variées est, lui aussi, poursuivi. Le lexique et les structures de la LSF sont précisés, enrichis et analysés.

On attend que l'élève de lycée devienne progressivement un interlocuteur compétent et critique, capable de confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle, et qu'il soit capable :

- de prendre du recul sur ses connaissances ;
- d'exprimer, en respectant autrui, un jugement et des goûts personnels ;
- de réfléchir sur lui-même et le monde qui l'entoure ;
- de se confronter à des productions artistiques d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs ;
- d'affirmer ses choix.

Dans la perspective d'une poursuite d'études vers l'enseignement supérieur, l'enseignement de la LSF participe à la préparation aux activités attendues dans la suite du cursus (synthèse, argumentation) par le visionnage régulier de documents signés enregistrés authentiques variés et la production de discours signés en vue d'une communication différée.

Concernant la Langue des signes comme langue de communication et les contenus linguistiques, les tableaux ci-dessous permettent de distinguer entre les compétences spécifiques à la formation au CAP et celles spécifiques à la formation au baccalauréat professionnel et de préciser le niveau d'approfondissement attendu pour chacune. L'enseignant pourra également varier le degré de guidage pédagogique ou s'appuyer sur des situations concrètes et proposer progressivement des situations plus abstraites, toujours situées dans les centres d'intérêt du groupe, afin de s'adapter au niveau de ses élèves.

A. COMPÉTENCES COMMUNICATIONNELLES : LA LANGUE DES SIGNES COMME LANGUE DE COMMUNICATION EN FACE À FACE ET EN DIFFÉRÉ

À l'issue du lycée professionnel, l'élève est capable de :

- repérer et caractériser les différences de contenu et de forme entre la communication immédiate et la communication différée (niveau d'implicite, connaissances partagées entre interlocuteurs différents, possibilité ou impossibilité de recours au contexte immédiat...) ;
- comprendre et produire des énoncés ou extraits d'énoncés selon des critères variés : situation de communication particulière (face à un employeur, un ami...), thème abordé, type de discours signé (narratif, descriptif, explicatif, etc.), forme du discours signé (dialogue, poème, récit autobiographique, etc.), tonalité (humoristique, tragique...) ;

- justifier son interprétation en s'appuyant sur des éléments précis du discours, le sien ou celui de ses camarades ;
- repérer des lacunes ou des incohérences dans un discours, le sien ou celui de ses camarades.

Certaines compétences sont travaillées à la fois en classe de CAP et en classe de baccalauréat professionnel, la différence se situant au niveau des supports utilisés, que l'on adapte au niveau des élèves. Pour les élèves de CAP, on préférera des documents se rapportant à leur environnement personnel et professionnel.

1. Compréhension et expression en situation de communication en face à face

L'élève de lycée professionnel doit être capable de :

Compétences	CAP	BAC PRO
- déterminer et caractériser la situation d'énonciation dans laquelle il se trouve ;	++	++
- adopter et comprendre différents niveaux de langue adaptés à la situation d'interaction et à chaque interlocuteur ;	++	++
- échanger sur des sujets variés avec des interlocuteurs connus ou non ;	++	++
- dégager, après un échange avec plusieurs interlocuteurs, les principales idées qui ont été avancées ;	+	++
- dans le cadre de jeux de rôles, adopter un point de vue qui n'est pas le sien, adopter un rôle particulier (salarié / patron, vendeur / acheteur, journaliste / interviewé...) ;	+	++
- échanger des informations en situation de communication à distance avec webcam, notamment adapter son discours à la situation particulière et acquérir une certaine maîtrise technologique au service de cette communication (plan filmé plus serré, léger ralentissement du rythme du fait des aléas du flux vidéo, précision plus importante...) ;	++	++
- être capable de communiquer à distance via un interprète ;	++	++
- repérer les points d'accord et de désaccord entre deux interlocuteurs ou plus ;	+	++
- extraire, mémoriser et restituer des éléments d'un discours ;	+	++
- participer à un débat d'idées ;	+	++
- comprendre des discours humoristiques, ironiques ou tragiques ;	+	++
- produire des discours humoristiques, ironiques ou tragiques ;		+
- développer une expression personnelle (style personnel, autonomie, créativité du discours) ;		+
- produire un discours long structuré (soit de fiction, soit relatif à une œuvre littéraire en LSF ou à l'exploitation d'une image complexe).	+	++

+ : niveau d'exigence moyen

++ : niveau d'exigence élevé

2. Compréhension et expression en situation de communication différée (enregistrement vidéo)

L'élève doit être capable de :

Compétences	CAP	BAC PRO
- identifier le ou les auteurs d'un enregistrement et le ou les destinataires d'un discours ;	++	++
- déterminer et caractériser la situation de communication dans laquelle se trouve l'auteur d'un enregistrement ou dans laquelle il se trouve en tant qu'auteur d'un enregistrement signé ;	++	++
- différencier l'enregistrement spontané d'une situation de communication immédiate d'un enregistrement en vue d'une communication différée ;	+	+
- repérer l'implicite dans un énoncé signé simple et le formuler explicitement ;	+	++
- restituer fidèlement un court extrait d'un discours enregistré ;	++	++
- résumer un enregistrement signé ;	+	++
- expliciter ses intentions en tant qu'auteur d'un discours signé enregistré (raconter, convaincre, émouvoir, faire rire...) ;	+	++
- discerner les commentaires des prises de position d'un auteur ;	+	++
- articuler des commentaires et des prises de position personnelles ;		+
- comprendre et produire un discours argumenté.	+	++

+ : niveau d'exigence moyen

++ : niveau d'exigence élevé

B. COMPÉTENCES LINGUISTIQUES : LA LANGUE DES SIGNES COMME OBJET D'ÉTUDE À PARTIR DE DOCUMENTS SIGNÉS ENREGISTRÉS

Un des objectifs prioritaires est l'enrichissement lexical, y compris dans certains domaines professionnels. La découverte et l'acquisition des structures et des règles de fonctionnement de la LSF sont poursuivies, même si les analyses linguistiques sont abordées de façon simple.

À l'issue du lycée professionnel, l'élève est capable de :

Compétences	CAP	BAC PRO
- analyser des énoncés ou extraits d'énoncés selon des critères variés : thème abordé, type de discours signé (narratif, descriptif, explicatif, etc.), genre du discours signé (dialogue, poème, récit autobiographique, etc.) ;	+	++
- repérer, comprendre et analyser la forme et l'organisation d'un discours en LSF ;	++	++
- repérer, caractériser différents registres (familier, courant, soutenu) et les mettre en relation avec une situation de communication particulière.	++	++

+ : niveau d'exigence moyen

++ : niveau d'exigence élevé

1. La grammaire

L'apprentissage de la grammaire est fondamental : il permet d'acquérir une conscience de faits de langue aboutissant à une expression appropriée dans les situations authentiques de la vie sociale. La dimension visuelle de la grammaire de la LSF, sa spatialité, font l'objet d'une attention particulière (dire en montrant / dire sans montrer).

L'élève connaît, comprend :

Compétences	CAP	BAC PRO
- les contraintes internes du signe standard ;	++	++
- les principales structures de transfert ;	++	++
- les différentes fonctions du regard ;	++	++
- les principales fonctions du pointage manuel ;	++	++
- les différentes modalités d'expression du temps ;	+	++
- les procédés d'utilisation de l'espace pour la construction de références spatiales et temporelles.	+	++

+ : niveau d'exigence moyen

++ : niveau d'exigence élevé

2. Le lexique

L'acquisition progressive d'un lexique de plus en plus riche, précis et rigoureux est un objectif fondamental et doit être poursuivie à chaque niveau. Elle tiendra compte des choix, des centres d'intérêt personnels et professionnels des élèves.

L'élève doit être capable de :

Compétences	CAP	BAC PRO
- utiliser un lexique précis, varié, rigoureux lié aux thèmes abordés et le classer selon des critères variés (thème, paramètres : configuration de la main, emplacement, mouvement) ;	++	++
- exprimer différentes modalités (variation d'expression faciale, amplitude, intensité, rythme d'un signe) ;	+	++
- donner un ou plusieurs synonymes ou signes de sens avoisinants, donner un antonyme pour un signe ou une expression signée ;	++	++
- analyser la formation de signes standard et en connaître l'étymologie ;	+	++
- enrichir le vocabulaire de l'émotion, de la sensation, de l'espace et du temps, de la spatio-temporalité, de l'expression d'une opinion, de l'abstraction, du jugement et du raisonnement ;	+	++
- comparer deux propositions signées ;	++	++
- analyser et utiliser les différents procédés métaphoriques spécifiques à la LSF.	+	++

+ : niveau d'exigence moyen

++ : niveau d'exigence élevé

C. COMPÉTENCES PERMETTANT DE PASSER DE LA LSF AU FRANÇAIS ÉCRIT ET DU FRANÇAIS ÉCRIT À LA LSF

Toute activité de passage d'une langue à l'autre doit tenir compte du niveau de français atteint par l'élève. L'enseignant veille ponctuellement à ce que l'élève soit capable de :

Compétences	CAP	BAC PRO
- comparer des énoncés en français écrit et en LSF ;	++	++
- appréhender la polysémie des signes ou des mots propres à chaque langue ;	++	++
- réaliser une proposition signée à partir d'un énoncé français adapté au niveau de français des élèves.	+	+

+ : niveau d'exigence moyen

++ : niveau d'exigence élevé

D. CONTENU CULTUREL

Vivre en société pour un sourd n'allait pas de soi. Encore dans un passé récent, les sourds ont été victimes d'isolement géographique, d'exclusion sociale et d'ostracisme pouvant aller jusqu'au déni de leur identité et de leur langue. Il a fallu des pionniers, aujourd'hui célèbres, pour s'intéresser à eux, à leur éducation et à leur histoire, interroger leur langue, la comprendre et la reconnaître comme une langue à part entière. Il y a eu bien des controverses sur la nécessité de procéder à ce que l'on a appelé la « démutisation ». On est passé progressivement de l'intégration à la scolarisation. La loi du 11 février 2005 reconnaît un droit à un enseignement bilingue (Langue des signes et français écrit) pour les parents qui en font le choix.

La Langue des Signes Française est, comme toutes les langues, vecteur de culture : l'étymologie des signes existants, l'émergence de nouveaux signes dans des domaines scientifiques, artistiques, technologiques ou autres, la création de néologismes, comme pour toute langue, reflètent cette richesse culturelle. Vivre en société avec la Langue des signes interroge la relation de la personne sourde avec les autres, sourds ou entendants. Le sentiment d'appartenance à une communauté sourde n'exclut pas les relations quotidiennes avec les entendants : dans la famille, à l'école, dans la vie professionnelle. Les créations artistiques ou littéraires reflètent la vitalité de cette langue visio-gestuelle qui a dû trouver des canaux particuliers pour fixer des modes de pensée originaux et trouver à s'exprimer. L'étude des contenus culturels fait nécessairement apparaître des liens avec d'autres disciplines : l'histoire, la littérature, la philosophie... Le thème « *Vivre sourd en société avec la Langue des Signes Française* » pourra être traité en suivant les pistes d'études indiquées ci-dessous et illustré à partir des exemples proposés.

1. Éducation, communication, vie sociale

Il s'agit ici de vivre entre sourds et entendants.

Pistes d'études possibles	Exemples
Les grands courants historiques et les grandes étapes de l'éducation des sourds et leurs figures emblématiques.	• Émergence des Langues des signes dans l'histoire des sociétés. • Histoire de la Langue des Signes Française : - quelques grands moments de l'Histoire des sourds : l'histoire des associations de sourds (la Société Centrale créée par Berthier en 1834) et des associations sportives (création de la première association sportive sourde en France par Rubens Alcais en 1914), le Comité International du Sport Silencieux (C.I.S.S.) en 1924 ; - le sourd citoyen : les sourds et la Justice (l'affaire Solar en 1774, l'adaptation du Code Napoléon par Ferdinand Berthier, le code déontologique des interprètes écrit par Puybonnieux en 1847) ; - la conquête des droits : droit d'héritage, de mariage, de vote, de conduire (1959) et droit à l'adoption. • Les droits et devoirs des sourds : - les congrès, dont le Congrès de Milan de 1880 ; - les congrès internationaux des sourds, dont le Congrès Mondial de Paris en 1971 et le Congrès de Washington en 1975 ; - la naissance du mouvement connu sous le nom de « Réveil sourd ».

Pistes d'études possibles	Exemples
	- Les grands moments de l'éducation des sourds : - l'époque du préceptorat en Europe ; - la création des premières écoles à la fin du 18^{ème} siècle ; - la période des institutions (éducation principalement assurée par des religieux aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles) ; - les institutions médico-sociales ; - l'époque contemporaine : l'intégration scolaire des enfants sourds (article 4 de la loi du 30 juin 1975) et la scolarisation des enfants sourds par l'Éducation nationale (article 33 de la loi du 18 janvier 1991 ; article L.112-3 du code de l'éducation, issu de la loi du 11 février 2005). - Quelques figures emblématiques de sourds ou entendants : Étienne de Fay, l'abbé de l'Épée, Pierre Desloges, Laurent Clerc, Berthier, Pélissier, Bébien, etc.). - Les notions philosophiques découlant de ces thèmes : l'inné et l'acquis, l'humanité et l'animalité, la normalité et la différence et, de façon générale, la représentation des sourds à travers l'histoire.
Communication et vie sociale	- Le rapport linguistique à l'autre dans la famille et dans la société. - Les choix des parents pour la scolarisation, l'orientation et le parcours scolaire. - Le rôle des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). - La vie quotidienne : toutes les situations de communication courante en ville, dans les services administratifs, en voyage, à l'hôpital, dans le monde du travail et dans les métiers émergents.
Accessibilité	- L'interprétation : la déontologie, le rôle de l'interprète. - La communication visuelle à distance : webcam, SMS, courriel, vidéo, visioconférence, centre de relais vidéo téléphonique. - Accessibilité aux médias : - programmes sous-titrés et en LSF (présentateur sourd ou interprète) à la télévision (actualité, films, reportages, dessins animés...) ; - émissions produites par des sourds ; - sites Internet sous-titrés et en LSF ; - presse sourde ; - éditions en LSF (DVD, cédéroms, livres, romans, BD, etc.). - Architecture et aménagement de l'espace : signalisations lumineuses, espaces ouverts...

2. Les relations de pouvoir

Pistes d'études possibles	Exemples
Représentations et rapport à l'autre (entendant)	- Le poids de l'histoire sur les représentations sociales. - L'émancipation des sourds : l'évolution de l'image du sourd dans le monde entendant. - L'impact des médias (la présence valorisante de personnalités sourdes dans le monde du théâtre, de la culture, de la télévision...). - Le rapport entre la majorité et la minorité linguistique et culturelle. - La relation des sourds avec l'écrit et la réappropriation autodidacte de l'écrit par les nouvelles technologies (minitel, courriels, SMS...). - Les valeurs reçues de l'éducation parentale et celles qui sont construites d'après l'expérience de la différence. - L'oppression linguistique et culturelle. - Les notions de domination, d'influence, de révolte et d'opposition dans le domaine médical, familial, social.

3. Le rapport au monde

Pistes d'études possibles	Exemples
L'identité sourde	• Regard de soi sur soi, de l'autre sur soi et de soi sur l'autre. • Intégration dans la société des entendants sans sacrifice d'une partie de son identité spécifique. • Appartenance à un groupe (s'identifier et partager les valeurs communes d'une minorité linguistique et culturelle). • Prise de conscience de la surdité et de ses effets.
Culture sourde	• Rapport privilégié à l'image. • Règles de vie et codes sociaux au sein de la communauté sourde. • Les sourds et les arts (arts visuels, poésie, théâtre, cinéma...). Un patrimoine culturel partagé : - œuvres culturelles et artistiques des sourds (les peintres Princeteau, Guillot, les comédiens, les pièces de théâtre en LSF sur support numérique, les contes...); - œuvres culturelles et artistiques des entendants à propos des sourds (Tristan Corbière, <i>Pierre et Camille</i> d'Alfred de Musset...). • Transmission atypique de la Langue des signes et de la culture (de « pair en pair » et non de « père en fils », éparpillement géographique, transmission récente par les supports numériques).
Le rapport au monde à travers la LSF	• Pertinence du canal visio-gestuel quant à l'organisation des Langues des signes : exploitation de l'espace, simultanéité des informations, utilisation pertinente de différentes parties du corps pour faire sens (signes manuels, rotations du corps, mouvements de la tête, expressions du visage, direction du regard). • Gestes co-verbaux des entendants et des sourds : ressemblances et différences.
Langue des signes d'ici et d'ailleurs, d'autrefois à aujourd'hui	• Étymologie des signes : - influence de la culture d'un pays sur la Langue des signes nationale ; - étude de l'évolution des signes (comparaison de signes anciens et de signes nouveaux) ; - signes et symboles : repérage des différences et des similitudes ; - valeurs et rôles des codes / néologismes / signes standard ; - la variation linguistique : la LSF régionale et nationale. • La Langue des signes d'« ailleurs » : - sensibilisation aux langues des signes d'autres pays (similitudes et divergences) ; - la LS dans les sociétés française et américaine (langues cousines LSF (Langue des Signes Française) / ASL (<i>American Sign Language</i>)) ; - Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, l'identité linguistique de la LS, l'éducation bilingue. • Charte européenne des langues minoritaires, Langue des signes et éducation bilingue.